



SEANCE
22 Janvier 2024

OBJET :
*Rénovation façades –
Participation
communale - fixation*

RAPPORTEUR :
A CHANTY

N°
2024-01-11

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

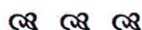
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Aurélie NOUGIER représentée par Josette PULITI
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du 25 février 2021 reconduisant pour trois ans le versement d'une subvention aux propriétaires et locataires pour la réfection de leurs façades,

Considérant que l'opération de rénovation des façades, en place depuis 1995 sur la commune, contribue à l'embellissement du patrimoine architectural et urbanistique du centre-ville en incitant les propriétaires à procéder à des travaux de réfection de leurs biens,

Considérant le souhait de la commune de maintenir cette opération et ainsi de continuer à fournir un effort financier conséquent,

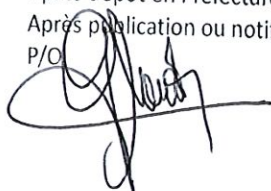
Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'Unanimité

- **RECONDUIT** le versement d'une subvention aux propriétaires ou locataires qui effectueront des travaux de réfection de façades (piquages, réfection d'enduits, peinture des menuiseries) visibles à partir du domaine public, pour les trois prochaines années, soit jusqu'à la fin de l'année 2026, dans le périmètre du plan joint inchangé,
- **RESTE** sur une participation de la commune égale à 30% du coût des travaux comprenant un ravalement avec enduit, qui continueront à être plafonnés à 7 622 € (seuls les travaux réalisés par des entreprises pourront ouvrir droit à subvention),
- **DIT** que les subventions seront allouées dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée au ravalement et que l'étude technique de chaque dossier déposé continuera d'être traitée par SOLIHA Vaucluse,
- **INDIQUE** que les demandes devront faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme accordée au regard des prescriptions du CAUE et devront être respectées dans leur intégralité avant la délivrance de la subvention,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront prélevés aux nature et fonction prévues à cet effet,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 30/01/2024
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024
Après publication ou notification le : 30/01/2024
P/O



Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

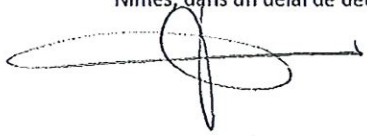
La secrétaire de séance Le Maire,

Josette PULITI



GUY MOUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication



Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20240126-26-01-24delib11-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024